



RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00115

Numéro SIREN : 440 867 117

Nom ou dénomination : 2 M NETTOYAGE

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2014 sous le numéro de dépôt 709

**2 M NETTOYAGE**

---

Société A Responsabilité Limitée à associée unique  
au capital de 7 500 euros

Siège Social : 9 Chemin de la Humère  
64100 BAYONNE

RCS BAYONNE 440 867 117

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 2 M NETTOYAGE,  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIEE UNIQUE,  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

---

## **2 M NETTOYAGE**

Société A Responsabilité Limitée à associée unique  
Siège Social : 9, chemin de la Humère – 64 100 BAYONNE

Capital : 7 500 euros  
RCS BAYONNE 440 867 117

### **Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société 2 M NETTOYAGE, société à responsabilité limitée à associé unique, en société par actions simplifiée**

A l'associée unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision de l'associée unique en date du 20 janvier 2014, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composants l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Cenon, le 30 janvier 2014

**SAS A3C**  
**Joël GUEGAN**  
Commissaire à la transformation

